

Déclaration préalable au CSE du 24 septembre

« Madame la Présidente,

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi Hauts-de-France souhaite à nouveau attirer aujourd'hui votre attention sur une préoccupation grandissante des agents : l'augmentation continue des coûts de mobilité et ses conséquences directes sur leur pouvoir d'achat, leurs conditions de travail et leur capacité à exercer sereinement leurs missions.

Dans notre région, de nombreux collègues sont amenés à se déplacer régulièrement pour participer à des forums, des salons, des événements partenariaux, des rendez-vous entreprises ou encore des actions de représentation sur les territoires. Ces déplacements sont indispensables à la réussite des missions de France Travail et répondent aux attentes de proximité exprimées par notre établissement.

Pourtant, la réalité économique est de plus en plus difficile pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel. La hausse du coût des carburants qui ne cesse d'augmenter pèse lourdement sur leur budget. Dans certaines zones de notre région, des tensions sur l'approvisionnement peuvent également compliquer à la fois les déplacements professionnels et les simples trajets domicile-travail.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi des HDF considère qu'il n'est pas acceptable que les agents soient contraints de supporter une part croissante des coûts nécessaires à l'exercice de leurs missions professionnelles.

C'est pourquoi nous demandons que la Direction régionale porte auprès de la Direction générale la nécessité d'une revalorisation des indemnités kilométriques, pour les déplacements réalisés avec un véhicule personnel dans le cadre de l'activité professionnelle.

Mais cette situation appelle également des réponses immédiates et pragmatiques en matière d'organisation du travail.

Nous demandons qu'une attention particulière soit portée aux agents dont le trajet domicile-travail représente plusieurs dizaines de kilomètres chaque jour. Pour ces collègues, l'augmentation du coût des déplacements a un impact direct et significatif sur leur niveau de vie.

La CFE-CGC demande donc qu'une plus grande souplesse soit accordée dans l'application du télétravail lorsque les circonstances le justifient. En période de forte hausse des carburants ou de difficultés d'approvisionnement, il nous paraît légitime d'autoriser, de manière temporaire et exceptionnelle, des dérogations aux dispositions habituelles de l'accord télétravail afin de tenir compte des situations individuelles. Même si nous savons que les managers y sont déjà attentifs, un message de votre part permettrait d'ouvrir plus facilement et temporairement cette possibilité.

Cette souplesse doit également concerner les managers. Trop souvent limités à une seule journée de télétravail, lorsqu'elle peut effectivement être prise, ils demeurent pourtant confrontés aux mêmes contraintes de déplacement que les autres agents. Une part importante de leurs activités peut être exercée à distance sans impact sur le service rendu ni sur l'accompagnement des équipes. Mais parfois on reste sur du dogme qui dit que le manager particulièrement de proximité doit rester justement sur le site pour assurer cette dite proximité.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi HDF demande donc que, pendant toute la durée de cette situation exceptionnelle, les responsables hiérarchiques disposent de marges de manœuvre validées par la Direction régionale leur permettant d'accorder davantage de télétravail lorsque cela est compatible avec les nécessités de service et la situation de l'agent concerné.

Pour notre organisation syndicale, il s'agit avant tout d'une mesure de bon sens, de solidarité et de prévention. Préserver le pouvoir d'achat des agents, réduire les temps de déplacement subis, limiter les risques liés aux trajets et accompagner les situations individuelles doivent constituer des priorités pour l'établissement.

Nous sollicitons aujourd'hui le positionnement de la Direction régionale sur ces demandes et interrogeons la direction sur les initiatives qu'elle entend porter auprès de la Direction générale afin d'obtenir rapidement des mesures adaptées à la situation actuelle.

Parce qu'il ne peut y avoir de services rendus réussis sans prise en compte des réalités vécues par les agents, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi Hauts-de-France demande des réponses concrètes, temporaires si nécessaire, mais immédiates pour soutenir les personnels confrontés à cette hausse des coûts de mobilité. »

*Le terrain parle,
La CFE-CGC Métiers De l'Emploi
le fait entendre !*



Vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet ou en échanger
Rejoignez-nous !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A partir de D1, coefficient 551 ou Statut public niveau 2.2

